



La démarche du Groupement Les Mousquetaires en faveur du bien-être animal (BEA)

Novembre 2023

Sommaire

Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

Démarche Bien-être animal : une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

Notre démarche Bien-être animal

- Périmètre
- Co-construction
- Gouvernance et processus
- Reporting et suivi de la performance en matière de bien-être animal
- Participation aux initiatives sectorielles et promotion du BEA auprès des consommateurs

Détail des plans de progrès par filière

1. Filières Agromousquetaires

- o Filière Bœuf, Veau, Agneau
- o Filière Porc
- o Filière Lait

2. Filières Achats externes

- o Filière Poulet de chair
- o Filière Poules pondeuses
- o Filières Canard, Dinde et Lapin
- o Filière Mer (aquaculture)

Sujets transverses relatifs au bien-être animal

- Produits provenant d'animaux modifiés génétiquement
- Substances favorisant la croissance
- Utilisation prophylactique et métaphylactique d'antibiotiques
- Promotion des aliments d'origine végétale
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

Le Groupement Les Mousquetaires a fêté ses 54 ans en 2023. Avec 7 enseignes, plus de 3 000 chefs d'entreprise indépendants, près de 4 000 points de vente en Europe (dont 1166 en France), près de 60 usines de production agroalimentaires toutes implantées en France, 150 000 collaborateurs et une activité qui impacte le quotidien de nombreux Français, le Groupement Les Mousquetaires assume une responsabilité particulière de producteur et de distributeur.

Les Mousquetaires ont engagé depuis plus de 10 ans un plan de progrès dans toutes leurs filières et enseignes pour devenir des acteurs de la distribution plus responsables et plus engagés.

À ce titre, l'un des principaux objectifs est de faire progresser leurs produits à « marque propre » pour qu'ils deviennent encore plus sûrs, sains, de qualité et issus de filières responsables et transparentes.

Le bien-être animal comme critère essentiel d'une offre responsable

Chez Intermarché et Netto, nous avons la conviction que le bien-être animal est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable, au même titre que la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits, la protection de l'environnement, ainsi que les conditions de travail et de vie des femmes et des hommes qui interviennent tout au long de la chaîne de production.

Depuis 2015, nous collaborons avec des ONG et des experts techniques et scientifiques afin d'identifier les risques, définir les critères fiables d'une production responsable et établir des plans de progrès et de transformation. Cette démarche permet d'anticiper ou d'accompagner les attentes sociétales et d'y répondre par des engagements concrets.

La stratégie d'approvisionnements responsables d'Intermarché et Netto est ainsi fondée sur des exigences sociétales, environnementales et de bonne conduite sociale de la part de tous leurs fournisseurs, celles-ci étant formalisées dans une « Charte d'achat responsable », à laquelle tous les fournisseurs de marque nationale et MDD sont soumis.

En collaboration avec Earthworm Foundation, des ONG spécialisées dans le bien-être animal et un cabinet de conseil en développement durable, le groupement Les Mousquetaires développe des chartes responsables spécifiques à certaines espèces intégrant plusieurs exigences en lien avec l'environnement, le bien-être animal, la traçabilité et les aspects sociaux. Elles sont envoyées pour signature aux fournisseurs concernés. Aujourd'hui, une charte lait et une charte poule pondeuse ont été publiées. De même, nous avons formalisé des engagements BEA sur les filières aquaculture en publiant 3 chartes (crevette, truite, saumon). En parallèle des filières en élevage aquaculture, nous travaillons sur des enjeux de traçabilité, sociaux et environnementaux que nous avons formalisés sur les 8 espèces ci-contre (cabillaud, colin/lieu noir/merlu, crevette, saumon, sardine, thon rouge, espadon et requin).

Le Groupement s'appuie sur une relation long terme avec les fournisseurs et les producteurs, notamment à travers la contractualisation et un engagement sur les volumes et sur les prix, afin de faciliter la mise en place des plans de progrès, notamment sur le bien-être animal :

- Bœuf : 22% des approvisionnements sont contractualisés.
- Porc : plus de 120 éleveurs sont en contrat tripartites (éleveur, OP et unité de production) ou bipartites pour une durée de 3 à 5 ans (VPF, Label Rouge,

Sans Antibiotique dès la naissance et BIO). Dans ces contrats, le prix est indexé par rapport au volume.

- Légumes : le groupement a noué des contrats de 5 ans avec des maraîchers sur plus de 35 filières de productions végétales conventionnelles, HVE ou Bio d'origine France, et Merci !
- Lait : le groupement travaille 4 filières qui regroupent au total 400 éleveurs sous contrat sur une durée de 5 ans renouvelable (Pâturé non OGM, Bio, Label Rouge, Bleu Blanc Cœur).

Pour mener à bien cette démarche, les équipes de la Direction Développement Durable, des Achats et de la Qualité sensibilisent et accompagnent les fournisseurs, et mènent des études pour élaborer des plans de contrôle adaptés aux risques fournisseurs afin de vérifier l'intégration de ces bonnes pratiques. Le personnel d'Agromousquetaires, ainsi que certaines équipes Qualité et Développement Durable centralisées, sont régulièrement formées aux enjeux du bien-être animal.

Démarche Bien-être animal: une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

Le bien-être animal est un axe de travail majeur pour Intermarché et Netto, notamment pour leurs marques propres, dont la majorité de la production est assurée par Agromousquetaires, le pôle agroalimentaire des Mousquetaires.

Agromousquetaires est le 5^{ème} acteur industriel en France (source : RIA 2022).

Nous considérons qu'il est essentiel que les animaux qui permettent l'élaboration de nos produits soient bien traités à toutes les étapes de leur vie : reproduction, élevage, transport et abattage. C'est une exigence éthique et une condition essentielle à la production d'une nourriture de qualité.

Le groupement Les Mousquetaires considère les animaux comme des êtres sensibles et a pour objectif de les épargner de toute souffrance inutile tout au long de leur vie.

[Les cinq libertés fondamentales des animaux](#), telles que définies en 1979 par le *Farm Animal Welfare Committee* (FAWC) puis reprises par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE, www.woah.org/fr), sont le socle de la démarche Bien-être animal (BEA) d'Intermarché et de Netto :

- Ne pas souffrir de faim et de soif
- Ne pas souffrir de contrainte physique
- Être indemne de douleurs, de blessures et de maladies
- Avoir la liberté d'exprimer des comportements naturels propres à l'espèce
- Être protégé de la peur et de la détresse

En vue de promouvoir ces cinq libertés fondamentales des animaux au sein de notre offre aux consommateurs, nous déployons notre démarche BEA au sein de plans de progrès Filières durables.

Notre Démarche Bien-être animal

Périmètre

Pour nos marques propres distribuées par les enseignes Intermarché et Netto, notre démarche BEA s'applique aux deux schémas d'approvisionnement suivants :

- Les produits transformés dans nos unités de production **Agromousquetaires**. Ces filières partiellement intégrées sont les suivantes : Bœuf/Veau/Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer (Aquaculture : Saumon, Crevette, Truite).
- Les produits achetés en direct par les enseignes Intermarché et Netto à des **fournisseurs extérieurs**. C'est le cas notamment pour les filières Poulet, Poules pondeuses, Dinde, Canard, Lapin, ainsi que pour partie également la filière Mer (Aquaculture : Saumon, Crevette, Truite).

Pour la majorité des filières, un plan de progrès est en vigueur ou en cours de formalisation.

Notre démarche BEA s'applique à tous les producteurs qui fournissent Intermarché et Netto en France. Depuis 2022, Les Mousquetaires travaille également avec la Belgique et le Portugal afin d'inclure d'autres pays du Groupement au sein de la stratégie et de la dynamique BEA portées aujourd'hui par la France. L'objectif est notamment d'intégrer Intermarché Belgique et Intermarché Portugal dans le processus de rapportage du groupement sur certains indicateurs et de les accompagner dans une meilleure prise en compte des enjeux BEA.

Co-construction

Pour la majorité des espèces mentionnées, afin d'élaborer des plans de progrès ambitieux et concertés, le Groupement Les Mousquetaires a mis en place un **comité technique et scientifique** incluant des chercheurs, des associations de protection animale, des instituts techniques, d'autres industriels et des syndicats interprofessionnels. Ces comités, consultés régulièrement sur l'avancement des plans de progrès, sont des instances de concertation où la discussion est libre et constructive. Certains de ces comités ont été mis en pause du fait du COVID mais seront relancés dès 2024.

En parallèle, des **groupes de travail** ont été constitués dès 2020 pour approfondir les aspects techniques des plans de progrès « Filières durables ». C'est le cas notamment sur les petites espèces (poulets, poules pondeuses, dindes, lapins...). Ces groupes de travail rassemblaient certains membres des comités scientifiques et avaient pour objectif de parvenir à un diagnostic partagé des conditions de vie des animaux et de rédiger des chartes et des référentiels garantissant leur bien-être et leur protection aux différentes étapes de leur vie. En parallèle, un groupe de travail transition agricole a également été lancé en 2023 pour réfléchir sur la transition agricole des filières du Groupement.

Par ailleurs, quand cela est jugé utile pour lever certains freins à l'amélioration des pratiques, le Groupement Les Mousquetaires initie des **projets de recherche** sur des sujets spécifiques, en collaboration avec des instituts de recherche.

Gouvernance et processus

La démarche BEA pour Intermarché et Netto est supervisée par la **Direction Qualité et RSE du Groupement** Les Mousquetaires.

Les plans d'actions mis en place sont suivis quotidiennement par les relais existants chez Intermarché, Netto et Agromousquetaires, ainsi qu'au sein des services Achats.

Pour **Intermarché et Netto**, la définition et le pilotage de la démarche BEA sont assurés directement par la Direction Qualité et RSE du Groupement Les Mousquetaires.

Pour **Agromousquetaires**, le suivi de la démarche BEA au sein des différentes filières est réalisé selon le processus décrit ci-dessous :

- Pour suivre le déploiement de la démarche BEA et des plans de progrès associés, un **comité de pilotage** a été créé. Il se réunit au moins une fois par an. Placé sous la responsabilité du directeur général d'Agromousquetaires, ce comité de pilotage est animé par le Responsable Qualité et Développement durable d'Agromousquetaires qui supervise l'avancement des plans de progrès Filières responsables.
- De manière opérationnelle au quotidien, la mise en œuvre de la démarche BEA est supervisée par le **Responsable Qualité et Développement durable** et les directeurs des quatre filières concernées (Bœuf/Veau/Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer). Dans chaque filière, une personne du département Développement durable, désignée comme le **Référent Protection Animale** de la filière concernée, a directement la charge de tout ce qui touche au bien-être animal.

Dans nos cinq abattoirs, il y a un **Référent Protection Animale** et le nombre de Responsables et d'Opérateurs Protection Animale (RPA et OPA) dûment certifiés est supérieur aux exigences réglementaires.

En cas de non-conformité constatée, des actions correctives sont mises en place. Elles sont analysées et un plan d'action est élaboré dans le cadre des Commissions protection animale mises en place sur les sites d'Agromousquetaires.

Un audit annuel de suivi est également réalisé sur chaque site par un organisme externe indépendant au cours duquel les plans d'actions et leur suivi sont évalués. En 2021 et en 2022, l'efficacité des plans d'actions a été évaluée au cours du comité annuel BTA d'Agromousquetaires.

Reporting et suivi de la performance en matière de bien-être animal

Afin de rendre compte de la performance du groupement en matière de bien-être animal, un dispositif de rapportage a été mis en place, en définissant des grilles d'indicateurs spécifiques par espèce. Depuis 2021, les indicateurs suivants sont progressivement remontés et permettent de suivre l'évolution des progrès au sein de nos filières animales :

- % d'animaux qui ne sont pas confinés,
- % d'animaux qui ne sont pas à l'attache,
- % d'animaux qui pâturent,
- % d'animaux qui ont accès au plein air,
- % d'animaux qui ne font pas l'objet de mutilations,
- % d'animaux qui bénéficient d'un milieu de vie enrichi,
- % d'animaux élevés à une densité réduite,
- % d'animaux provenant de souches génétiques à croissance lente ou intermédiaire,
- % d'animaux transportés en moins de 8 heures,
- % d'animaux étourdis avant abattage,
- % de double étourdissement,
- % de personnes formées au bien-être animal,
- % d'élevages audités sur le bien-être animal,
- % d'animaux élevés selon des critères de bien-être animal améliorés (Bio, label rouge, AEBEA...).

Participation aux initiatives sectorielles et promotion du BEA auprès des consommateurs

Le Groupement est, depuis 2020, membre administrateur de l'**Association Etiquette Bien-Etre Animal (AEBEA)**, créée en 2018 par CIWF, la LFDA, l'OABA et le groupe Casino, pour mettre en place un étiquetage qui permette aux consommateurs de connaître les conditions de vie de l'animal dont les produits en magasin sont issus, de sa naissance jusqu'à son abattage, en incluant l'élevage et le transport.

Cet étiquetage permet de **promouvoir des standards de bien-être animal améliorés auprès des consommateurs**, à partir d'une grille de notation co-construite par les filières et les associations de protection animale. 3 espèces sont actuellement concernées par cette démarche avec des états d'avancement différents : le poulet de chair, les poules pondeuses et le porc.

L'étiquette BEA est déjà en place pour les poulets de chair. L'objectif initial du groupement était d'étiqueter 100% des gammes Label Rouge et Biologique à marque propre d'ici fin 2021. Aujourd'hui 100% du poulet Label Rouge (soit 60 références de pièces entière et découpes) du Groupement Les Mousquetaires porte l'étiquette BEA. Concernant la gamme biologique, 4 fournisseurs sur 6 ont étiqueté leurs produits (22 références parmi 26). Le contexte de grippe aviaire a retardé la mise en place des audits, et par ce fait, l'étiquetage de produits additionnels. Le sujet va être repris en main dès début 2024.

La filière Porc d'Agromousquetaires a rejoint le **LIT Ouesterel (Laboratoire d'Innovation Territorial « Ouest Territoires d'Elevage »)** dans le but de participer aux échanges, avec l'ensemble des acteurs de la filière et les ONG, relatifs aux évolutions à envisager pour mieux prendre en compte le BEA dans la production et la transformation des porcs. Cette instance de concertation vise à élaborer un référentiel co-construit avec tous les acteurs, ainsi qu'à envisager de nouvelles solutions pour répondre aux attentes sociétales.

La filière Porc participe activement à toutes les réunions et rassemblements que le LIT propose. Depuis 2020, elle participe également aux discussions pour la création de l'étiquette BEA sur le porc-en apportant son expertise pour la construction du référentiel.

Depuis 2023, le Groupement participe également aux discussions sur l'étiquette AEBEA pour les poules pondeuses.

Détail des plans de progrès par filière

Filières Agromousquetaires

Filière Bœuf, Veau et Agneau

La **SVA Jean Rozé**, filière bovine et ovine d'Agromousquetaires, dispose de 2 abattoirs et de 4 unités de transformation des viandes ; elle permet un approvisionnement régulier, sain et parfaitement tracé des points de vente Intermarché et Netto en viandes à la marque Jean Rozé.

En 2022, la SVA Jean Rozé travaille avec :

- Plus de 4000 éleveurs partenaires français de gros bovins engagés dans une démarche qualité (30% de l'approvisionnement est couvert par des partenariats) ;

- 100 éleveurs partenaires français de veaux (56% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat) ;
- 570 éleveurs partenaires français d'agneaux (près de 70% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat).

Agromousquetaires est ainsi le 3^e producteur de viandes bovines et ovines en France avec 250 000 gros bovins, 78 300 veaux et 258 700 agneaux commercialisés en 2022.

Les volumes de bœuf fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le groupement Les Mousquetaires est implanté représentent **84%**. Le volume de bœuf BIO fourni par Agromousquetaires sur l'ensemble de ces pays est de **0.4%**.

Au sein de sa filière bovine et ovine, Agromousquetaires a fait le choix de décliner la démarche BEA en une **démarche Bientraitance Animale (BTA), des abattoirs jusqu'aux élevages**. Trois périmètres ont ainsi été définis pour couvrir l'ensemble des activités de la filière :

- **Périmètre 1** : les démarches « **abattoirs responsables** » existantes (environnementales, énergie, qualité...) ont été complétées par la mise en place d'un système de management de la bientraitance animale (SMBTA) visant à améliorer en continu la bientraitance animale dans les abattoirs d'Agromousquetaires. Cette démarche volontaire, reconnue lors d'un audit annuel de suivi par un organisme externe indépendant, est également évaluée par le biais d'audits menés au niveau interprofessionnel.
- **Périmètre 2** : la démarche « **transports responsables** » pour les transports d'animaux vivants a été renforcée par la réalisation d'audits spécifiques donnant lieu à des plans d'actions d'amélioration pour les années 2020/2021 et 2021/2022.
- **Périmètre 3** : la démarche « **bien-être en élevage** », est désormais systématisée, notamment au travers de partenariats et de notre communication auprès de nos fournisseurs. En complément, des systèmes de management de la bientraitance animale (SMBTA) sont également déployés : filière veaux de boucherie, ferme de référence, centres de rassemblement et partenaires amont. Ces démarches volontaires sont reconnues par des audits annuels externes indépendants, menées par un organisme accrédité COFRAC.

Afin de piloter spécifiquement la démarche BTA au sein de la filière Bœuf/Veau/Agneau, la SVA Jean Rozé réunit son Comité de Pilotage depuis 2018. Cette instance réunit périodiquement les membres de son Comité de Direction (Direction Générale, Direction Achats Vifs, Direction Industrielle, Direction Développement Durable Qualité), la filière AgromTransport et les personnes en charge de la protection animale opérationnelle sur site, notamment les Directeurs de site. Ce Comité définit et suit les axes stratégiques, et anime les plans d'actions et les indicateurs clés de la BTA au sein de la Filière Bœuf / Veau / Agneau.

Abattoirs responsables

Dans nos abattoirs, la démarche Bientraitance animale (BTA) consiste à déployer le SMBTA construit selon la norme ISO TS 34700. Ce système définit non seulement les bonnes pratiques, par exemple de manipulation et d'abattage des animaux, mais aussi l'animation de l'amélioration continue ainsi que les compétences nécessaires et formations dispensées en matière de BTA.

Les deux abattoirs de la SVA Jean Rozé comptent au total 20 personnes titulaires de la **certification « Responsable Protection Animale en Abattoir »** (RPA). Par ailleurs, toutes les personnes ayant un poste en contact avec les animaux vivants sont

titulaires de la **certification « Opérateur Protection Animale en Abattoir »**, renouvelée tous les cinq ans conformément à la réglementation.

L'état des lieux initial, socle de l'amélioration continue de la BTA, a notamment pris en compte les observations et axes de progrès identifiés lors des **visites réalisées par le groupe de travail** constitué de l'INRA et d'associations de protection animale (OABA, CIWF et Welfarm) dans les abattoirs depuis 2017. Ces visites ont souligné la qualité des installations, notamment la présence de parcs ou logettes individuelles, le paillage quotidien, la diffusion de musique et la brumisation en cas de forte température dans la bouverie.

Depuis 2018, les sites de Vitré et de Trémorel ont été audités à plusieurs reprises par **l'association de protection animale OABA** selon leur propre référentiel. Ces audits ont mis en avant la réelle implication des sites dans la maîtrise et l'amélioration de la bientraitance animale.

Les propositions d'améliorations issues de ces audits sont prises en compte et intégrées dans le SMBTA. Elles sont suivies d'actions sur les sites et les résultats sont communiqués à l'OABA.

En complément, SVA Jean Rozé a participé à la rédaction des **grilles d'évaluation** de la BTA en abattoir (gros bovins, veaux et agneaux) au sein d'un groupe de travail mené par l'interprofession. Ces grilles initialement utilisées en auto-évaluation annuelle, sont désormais vérifiées par un organisme tiers indépendant depuis 2019. En 2020, 2021 et 2022, nos deux abattoirs ont été audités avec succès sur la base de ce référentiel de l'interprofession : les niveaux de qualité des installations, de la documentation et des pratiques ont été reconnus.

De la même manière, les pistes d'amélioration issues de ces audits sont intégrées dans le système d'amélioration continue du SMBTA.

En ce qui concerne **l'étourdissement des animaux avant abattage**, la SVA s'engage, conformément à la réglementation européenne, à étourdir les animaux abattus. Depuis juillet 2021, 100% des animaux (bœuf, veaux et agneaux) abattus sur les sites de Vitré et Trémorel sont étourdis avant abattage. L'inconscience des animaux est systématiquement vérifiée avant la saignée et l'efficacité de l'assommeage est suivie (taux de double assommeage inférieur à 1% : cas où il est nécessaire de renouveler l'assommeage car le premier n'a pas permis l'étourdissement complet). L'animation du SMBTA est rythmée par des **comités BTA réguliers** sur site, auxquels participent tous les Responsables Protection Animale, et dans lesquels sont suivis les actions d'amélioration et les indicateurs.

Le référentiel BTA intègre un processus de **contrôle interne régulier** d'une part et de reconnaissance par un **organisme tiers indépendant** d'autre part. Les sites de Trémorel et de Vitré ont été audités avec succès selon ce référentiel en 2020, 2021 et 2022. Le système de management de la BTA fait désormais l'objet d'un audit annuel par un organisme externe indépendant.

Un projet d'ampleur est en cours pour moderniser nos bouveries des sites de Vitré et Trémorel afin de devenir une référence que ce soit en matière de Bien Traitance Animale ou de sécurité des hommes. Des investissements importants prévus entre 2021 et 2025 ont été validés. Depuis décembre 2022, une phase pilote de la bouverie est en fonctionnement sur le site de Vitré pour pouvoir confirmer les choix techniques et organisationnels retenus avant de les déployer sur l'ensemble de la bouverie.

Transports responsables

La démarche BTA engagée dans le transport des animaux vivants prend en compte non seulement l'organisation logistique, les moyens matériels associés, la compétence et la formation du personnel, mais également la gestion des prestataires extérieurs. Ces points sont intégrés dans un plan de progrès spécifique.

L'organisation logistique : les approvisionnements des abattoirs Agromousquetaires sont organisés et planifiés dans le respect du Règlement CE 1/2005 relatif à la protection des animaux et de la Réglementation Sociale Européenne, qui régit les temps de conduite et de repos des chauffeurs. Nous nous sommes engagés à ce que les durées de transport soient réduites au strict nécessaire.

Moyens matériels : le parc de véhicules bétailières Agromousquetaires est prévu pour les transports de courte durée, jusqu'à 8h (agrément type 1). Les matériels comportent des éléments permettant d'assurer la bienveillance animale et la sécurité du salarié : sol anti-dérapant, cloisonnements, revêtement caoutchouté sur les ponts de chargement / déchargement pour diminuer le bruit et donc le stress lors des passages des animaux... Le Pôle Bœuf s'engage à réduire toutes les durées de transport des animaux vivants à destination de ses 2 abattoirs à moins de 8h à échéance 2025. En 2022 :

- 65% des gros bovins ont été transportés en moins de 4h
- 80% des gros bovins ont été transportés en moins de 6h
- 91% des gros bovins ont été transportés en moins de 8h.

Les exigences d'Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via un **cahier des charges** dans lequel ils s'engagent en faisant le point chaque année sur la BTA : bonnes pratiques et évolutions applicables s'il y a lieu. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, bienveillance animale, formation, gestion du matériel... sont organisés depuis 2019. Ces audits permettent de définir des plans de progrès partagés et suivis.

Concernant la compétence et la **formation du personnel**, tous les chauffeurs ont reçu une formation spéciale pour limiter le stress des animaux lors du chargement, de la conduite et du déchargement. Les chauffeurs sont tous titulaires d'un Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (CCTROV) délivré par le Ministère de l'Agriculture (Règlement CE 1/2005).

Bien-être en élevage

L'approvisionnement en animaux vivants des abattoirs comporte **3 filières** bien distinctes : les gros bovins, les veaux de boucherie et les agneaux. Chacune de ces filières françaises dispose de sa propre structure et organisation.

Au-delà des exigences réglementaires, les équipes SVA Achats Vifs comportent des titulaires du certificat Responsable Protection Animale et des Opérateurs Protection Animale.

Dans le cadre des partenariats développés par Agromousquetaires (contractualisation, critères qualité particuliers type Certification de Conformité Produit...), des **exigences** sont intégrées aux cahiers des charges en matière de bien-être animal et de respect de l'environnement. Cela permet également d'impulser plus largement la dynamique d'amélioration continue. Depuis début 2021, un engagement écrit est demandé aux fournisseurs sur la base d'un cahier des charges détaillés précisant les exigences et recommandations.

Pour les gros bovins, Agromousquetaires a contractualisé un **accord-cadre avec ELVEA** qui assure aux consommateurs des points de vente Intermarché de la viande Jean Rozé issue d'élevages locaux respectueux du bien-être animal et de l'environnement, le tout à un prix qui prend en compte le prix de revient des éleveurs.

Par ailleurs, afin de tester les bonnes pratiques identifiées pour l'élevage de gros bovins avant leur généralisation, Agromousquetaires dispose d'une **ferme de référence**, la ferme du Haut-Gast, située en Ile-et-Vilaine. Cette ferme participe au projet *Life Beef Carbon*, plan d'actions européen pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de viande de bœuf (objectif de -15% en 10 ans). Elle organise des opérations « portes ouvertes », dont certaines sont relayées sur les réseaux sociaux. Cette ferme dispose également d'un système de management de la BTA qui a été audité avec succès en 2020, 2021 et 2022 par un organisme tiers indépendant selon la norme ISO TS 34700.

Concernant la **filière veaux de boucherie**, un système de management de la BTA est mis en place, comprenant, entre autres, les bonnes pratiques de manipulation et le suivi d'élevage de notre réseau d'intégration. De nombreux points sont ainsi vérifiés périodiquement par nos techniciens d'élevage et en externe par un organisme tiers indépendant tous les ans depuis 2020.

La SVA Jean Rozé, engagée dans un plan Ecoantibio depuis plusieurs années, a confirmé sa démarche de **lutte contre l'antibiorésistance** via le plan Ecoantibio 2. Ce nouveau plan se compose de quatre axes : des mesures de prévention des maladies infectieuses et le recours facilité aux traitements alternatifs ; des actions de communication et de formation sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance ; la mise à disposition d'outils partagés et enfin, la vérification de la bonne application des règles pour favoriser leur adoption. 95% des éleveurs de veaux du réseau d'intégration ont une utilisation raisonnée des antibiotiques grâce à la signature de la charte Ecoantibio.

En complément, SVA Jean Rozé participe à des groupes de travail menés par l'interprofession concernant l'élevage des veaux de boucherie.

La présentation du fonctionnement de notre réseau d'intégration et les échanges avec une éthologue et des associations de protection animale depuis 2018, ont abouti à un **plan de progrès partagé**.

En particulier, un projet de recherche appliquée a été mené en partenariat avec l'INRAE et un cabinet d'éthologie concernant l'enrichissement du milieu des veaux de boucherie. Les conclusions positives ont été prises en compte et sont en cours de déploiement auprès de nos éleveurs partenaires. Concernant les **agneaux**, des audits de nos principaux fournisseurs sont réalisés par un cabinet d'éthologues tous les ans depuis 2020. Un système de management de la BTA pour la Filière ovine a également été déployé.

Mesure de la performance

Au cours de l'année 2022, 35 400 gros bovins, soit 15% des approvisionnements, ont été livrés depuis des élevages qualifiés à un niveau "supérieur" selon le référentiel Boviwell, soit plus de 860 élevages. Et environ 15 000 gros bovins étaient issus de plus de 1 800 élevages qualifiés « Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage ».

Tous les éleveurs de veaux en intégration SVA sont audités chaque année par leur technicien concernant la bientraitance animale (160 audits en 2022).

Plus de 100 000 agneaux sont issus de centres ayant mis en place des audits et plans de progrès sur le bien-être animal en partenariat avec un cabinet d'éthologues.

En 2022, le pourcentage de gros bovins élevés dans des conditions mieux-disantes en matière de BEA (cheptels respectant les exigences de labels ou cahiers des charges : Bio, Label Rouge, BNR, Un éleveur près de chez vous, Merci et contrats MBO) était de 13 %.

Concernant les veaux, en 2022, 56% des abattages de la SVA étaient des veaux élevés dans des conditions mieux-disantes en matière de BEA (cheptels respectant les exigences de labels ou cahiers des charges : VNR ou Label Rouge).

Filière Porc

La filière porc d'Agromousquetaires est le 3^e abatteur porcin et le 2^e producteur de charcuterie en France (2,4 millions de porcs abattus par an, 286 000 tonnes de viande et 74 000 tonnes de charcuterie produites par an). Elle travaille avec 1 200 éleveurs partenaires français et dispose de 3 abattoirs et de 5 charcuteries, permettant, en France, un approvisionnement à 100 % Intermarché et Netto en viandes et charcuteries de porcs 100% français.

Les volumes de porc fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le groupement Les Mousquetaires est implanté représentent 88%. Le volume de porc BIO fourni par Agromousquetaires sur l'ensemble de ces pays est de 1,1%.

Pour sa filière porcine, Agromousquetaires a également fait le choix de déployer sa démarche BEA dans ses trois abattoirs, au transport des animaux, ainsi que dans les fermes de ses éleveurs partenaires. Les trois étapes définies couvrent ainsi l'ensemble des activités de la filière, de la ferme à l'abattoir, et font l'objet de plans d'actions en cours :

- **Étape 1** : poursuivre le processus de validation « **abattoirs responsables** », visant notamment à garantir la protection animale dans les abattoirs d'Agromousquetaires initié en 2018.
- **Étape 2** : poursuivre le processus de validation « **transports responsables** » pour les transports d'animaux vivants initié en 2018.
- **Étape 3** : poursuivre le processus de validation « **bien-être en élevage** » dans les fermes partenaires en 2023.

Abattoirs responsables

Le pôle Porc a mis en place un système de management de la protection animale depuis début 2018 visant à améliorer les pratiques de conduite et d'abattage des animaux. Un référentiel a été élaboré sur la base de la norme ISO DTS 34700 ainsi que des recommandations de l'OABA, et il prévoit un **processus de contrôle et une vérification par un organisme tiers indépendant**.

Les sites de Gatine Viandes et JPA ont obtenu leur certificat au cours de l'année 2020, le site de SBA a été contrôlé par Certis au cours de l'année 2021. Depuis, tous les sites sont audités annuellement par Certis selon le référentiel défini.

Ce référentiel permet de vérifier le maintien de la protection animale de la prise en charge des animaux à l'élevage jusqu'à leur abattage. Il permet également d'encourager l'amélioration continue des pratiques et des processus vis-à-vis de la protection animale.

Notre référentiel évolue régulièrement depuis 2018 en prenant en compte les remarques et axes d'amélioration identifiés par nos partenaires ONG, mais aussi des faits marquants rencontrés.

Les trois abattoirs de la filière Porc comptent 27 personnes titulaires de la **certification « Responsable Protection Animale en Abattoir »** (RPA). Toutes les personnes ayant un poste en contact avec les animaux vivants sont titulaires de la **certification « Opérateur Protection Animale en Abattoir »**. Des **sessions de sensibilisation** sur la protection animale sont également régulièrement dispensées aux opérateurs.

Par ailleurs, chacun des trois abattoirs de la filière Porc dispose d'une **commission relative à la protection animale** composée au minimum du RPA du site, d'un représentant de chaque étape du plan de gestion et d'un représentant de la direction de la filière. Cette commission se réunit au minimum une fois par an. Elle est chargée d'analyser les résultats des contrôles internes et externes réalisés sur la protection animale. Elle prend également en compte les retours d'information des différentes parties intéressées identifiées (DDPP, associations, clients, fournisseurs...). La commission décide des actions correctives/correctrices à mettre en place et définit les axes d'amélioration.

Ces commissions sont également déclinées en comités filière porc. Ils permettent de piloter le plan de progrès en rassemblant les éléments des 3 sites de production. Les 3 sites sont évalués mensuellement en interne pour améliorer en permanence la protection animale dans nos sites selon notre référentiel. Un audit croisé sur chacun des sites a lieu chaque année et est réalisé par les RPA sites.

En filière porcine, 100% des porcs sont étourdis avant abattage. Deux systèmes d'étourdissement co-existent :

- Etourdissement électrique : 100% des animaux de réforme sont concernés et 55,3% des porcs charcutiers ;
- Etourdissement au CO₂ : 44,7% des porcs charcutiers sont concernés.

La vérification de la qualité de l'étourdissement est en outre effectuée quotidiennement par échantillonnage. Selon ce plan d'échantillonnage, le taux moyen de double étourdissement était inférieur ou égale à 1% pour les porcs charcutiers (recommandation du guide de Bonnes Pratiques OABA : double étourdissement inférieur à 5%).

La filière porc a également développé un partenariat avec une start-up pour la mise en place d'un système de contrôle exhaustif de la qualité d'étourdissement de manière automatisée.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'étourdissement gazeux, Agromousquetaires poursuit un programme de recherche avec l'INRAE et le cabinet d'éthologie ETRE, en vue de diminuer le stress des animaux à cette étape et répondre aux sollicitations potentielles de certaines ONG. Les travaux portent sur les différents paramètres de l'étourdissement gazeux. La deuxième tranche du projet a été réalisée à partir de 2021 et a permis d'évaluer ces paramètres dans la nouvelle installation. La suite des tests sera réalisée à la fin des travaux de la porcherie.

Les aménagements de l'usine de Gatine Viandes, comme annoncé lors des comités expert BEA avec nos parties prenantes ONG et scientifiques, permettent l'amenée des porcs en groupe afin de respecter le comportement naturel des animaux. Cette ligne de production à caractère expérimental à la base, est aujourd'hui opérationnelle.

En complément, la filière porc Agromousquetaires a participé à l'élaboration de la grille d'évaluation de la protection animale en abattoir au sein d'un groupe de travail mené par l'interprofession. Cette grille est utilisée annuellement par un organisme tiers indépendant pour évaluer la performance de nos 3 sites depuis 2022.

Enfin, dans l'objectif d'être acteur dans l'amélioration des conditions d'abattage, la filière porc a choisi d'adhérer à la démarche du LIT Ouesterel.

Transports responsables

La filière Porc travaille sur les conditions de transports des porcs ainsi que sur la gestion des prestataires extérieurs et la formation du personnel. Le référentiel cité précédemment s'applique également pour ce maillon qui fait également l'objet de vérification par un organisme tiers indépendant. Les approvisionnements sont organisés conformément à la réglementation européenne.

Agromousquetaires s'engage à ce que, d'ici 2030, pour 100% des porcs charcutiers et des cochons utilisés par sa filière Porc, la **durée de transport soit inférieure à 6 heures**. Actuellement, la durée du transport des porcs charcutiers est en moyenne de :

- Moins de 8 heures pour 99% des temps de transport des porcs charcutiers ;
- Moins de 6 heures pour 98,48% des temps de transport des porcs charcutiers ;
- Moins de 3 heures pour 68,86% des temps de transport des porcs charcutiers.

La priorité est le référencement des élevages de proximité. Les exigences Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via un cahier des charges dans lequel ils s'engagent à les respecter. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, Bien-être Animal, formation, gestion du matériel... ont été initiés depuis 2018.

Aujourd'hui 60% des transporteurs ont été audités avec l'objectif de parvenir à un taux de 100% de nos transporteurs audités en 2024. Nous sommes en attente de l'évolution réglementaire sur le transport prévue avant la fin d'année 2023.

Les chauffeurs sont également tous titulaires d'un Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (CCTROV) délivré par le ministère de l'Agriculture (Règlement CE 1/2005). En complément, ils ont été formés à la transportabilité des animaux vivants et disposent du référentiel adéquat.

Une **formation spéciale pour limiter le stress** des animaux lors du chargement, de la conduite et du déchargement est également demandée aux chauffeurs avec l'objectif d'atteindre 100% des chauffeurs.

Enfin, lors des épisodes de fortes chaleurs, une surveillance des alertes météo canicule est activée afin d'informer les transporteurs et adapter les horaires de transport des porcs.

Nous incitons également nos transporteurs à renouveler leur flotte avec des camions de type 2.

Bien-être en élevage

La filière Porc a constitué un groupe de travail, composé de chercheurs et d'associations œuvrant pour la protection animale, afin de définir des **conditions de vie des porcs à la ferme** qui soient jugées ambitieuses et réalistes par l'ensemble des participants.

Les axes de travail concernent l'arrêt de la caudectomie, l'arrêt de la castration, la limitation du confinement des porcs, notamment des truies, et l'enrichissement du milieu de vie (litière, mise à disposition de jouets et de matériaux organiques).

Arrêt de la castration

Des tests ont été lancés en 2021 dans une vingtaine d'élevages partenaires afin de trouver des solutions permettant de généraliser l'abandon de cette pratique. Les tests sont terminés et ont permis de mettre en place des actions multiples et avant-gardistes, permettant aujourd'hui de disposer de plus de 40% d'animaux issus d'élevages ayant arrêté la castration. Parmi les actions les plus représentatives chez nos partenaires : test sur la modification de l'alimentation, de la lignée génétique, de la durée de mise à jeun... Il y a une réelle volonté d'encourager les éleveurs à ne plus recourir à la castration et de les accompagner dans leur transition (taux d'odorant).

Le référencement de ces élevages vertueux est en augmentation et se poursuit depuis 2019.

Pour aller plus loin, nous avons également engagé des discussions avec nos clients afin de connaître leur positionnement par rapport à la castration.

Arrêt de la caudectomie

Nous continuons à travailler avec plusieurs élevages pour étudier la faisabilité de l'arrêt de la coupe des queues et trouver des pistes de nouvelles pratiques de production.

En 2023, 0,83% de nos porcs charcutiers et 0,49% de nos animaux de réforme sont élevés en BIO (soit 1,32%) et ne subissent donc pas de caudectomie, conformément à la réglementation.

Arrêt de la contention des truies

En 2020, nos cahiers des charges ont évolué avec l'intégration d'un plan de progrès demandant aux éleveurs, en cas de projets d'investissements sur l'élevage, de s'engager à réaliser la rénovation ou extension de leur maternité en case maternité "liberté".

Tous les élevages sont par ailleurs en cases collectives, hors période de gestation mais aussi en période de gestation, conformément à la réglementation. Les cases individuelles sont utilisées uniquement durant la phase d'insémination, pendant une courte période. 100% des truies sont replacées en cases collectives, au maximum 29 jours après la saillie, et jusqu'à 7 jours avant la mise bas.

100% de nos approvisionnements proviennent d'élevages français et les cases de gestation sont interdites par la réglementation (après le 29^{ème} jour après la saillie et jusqu'à 7 jours avant la mise bas).

Certains de nos éleveurs sont engagés sur le cahier des charges LBC (Luissier Bordeaux Chesnel), qui fixe des objectifs clairs pour mettre fin à l'utilisation de cages de mise bas pour les truies et offre une rémunération plus élevée aux éleveurs par rapport à la rémunération sur le marché.

Nous n'avons pas connaissance du type de cases maternité utilisées dans les élevages, en dehors de cet élevage pilote et des élevages en bio, qui représentent 1,1% de la production.

Sols utilisés et enrichissement du milieu de vie

Il y a une libre utilisation des différents types de sols dans les élevages (caillebotis, caillebotis partiel, sol plein partiel, air paillée).

Les enrichissements sont présents à tous les stades de la vie des animaux. C'est une exigence dans tous nos cahiers des charges, contrôlée lors de l'audit de référencement.

Antibiotiques

Le Groupement a développé la filière « Mieux produire » pour les porcs charcutiers, une filière sans antibiotique et sans OGM, dont 4,5% des animaux sont issus. La filière œuvre activement pour la diminution de l'utilisation de traitement antibiotique, utilisation qui doit être privilégiée à des fins curatives.

Ferme pilote de Ker Angel

Depuis 2020, un partenariat a été créé avec [la ferme de Ker Angel](#) pour créer un élevage pilote adressant les principaux enjeux de la filière. Au stade gestante, les animaux ne sont confinés qu'une journée pour l'insémination artificielle (IA) et quelques heures pour l'échographie. L'utilisation de l'intelligence artificielle permet d'optimiser les inséminations, basées sur un suivi vidéo des truies et sur la performance individuelle. Grâce à cet outil, l'intelligence artificielle indique le moment le plus opportun de la journée pour l'IA. Cette optimisation a permis de réduire le nombre d'IA nécessaires par truie (1 seule sur les truies, et 2 sur les cochettes), et de faire des économies de plastique (baisse de 60 à 65% de l'utilisation de plastique). Pour la maternité, 100% des truies sont placées dans des cases maternité liberté. Le sevrage se fait dans la même case, pour limiter le stress des porcelets car stabilité du lieu de vie et du groupe social au sevrage. Cette case unique évite aussi un lavage (économies d'eau et de temps de travail). Il n'y a pas de caudectomie de routine, ni de castration. L'engraissement des porcs est réalisé sur paille dans un bâtiment semi-ouvert. L'élevage est sans antibiotique dès la naissance.

Cet élevage de référence a pour objectif de nous apporter les connaissances techniques et économiques pour tenter d'orienter la production porcine vers des pratiques plus vertueuses. A travers des visites organisées sur cet élevage, nous sensibilisons les différents acteurs de la filière. Après un bilan intégral sur plusieurs cycles d'exploitation, l'objectif sera d'étendre cette approche à d'autres partenaires agricoles, en priorisant les exploitations labellisées Label Rouge.

Filière Lait

380 exploitations laitières fournissent la filière Lait d'Agromousquetaires, qui approvisionne les points de vente (Intermarché et Netto) en lait, beurre, crème fraîche, fromages, et desserts lactés Pâturages 100 % français.

Notre filière Lait est constituée d'**une laiterie en Loire-Atlantique**, la Laiterie Saint Père avec 315 exploitations, et d'**une laiterie en Savoie**, la Fruitière de Domessin avec 65 exploitations. La collecte atteint près de 250 millions de litres de lait par an.

Pour sa filière Lait, Agromousquetaires a fait le choix de mettre en place la démarche BEA en commençant par les **modalités d'accès au pâturage des vaches**, avant de traiter les autres dimensions du bien-être animal au sein des fermes des éleveurs partenaires :

- **Étape 1** : lancer en 2019 la **charte Bien-être animal et pâturage**.
- **Étape 2** : initier le **processus de validation « bien-être animal »** des fermes partenaires en 2019.

- **Etape 3** : démarrage du renouvellement des audits

Des visites de fermes engagées dans la démarche ont été organisées au cours de journées portes ouvertes à l'attention du grand public en juin 2018. Ainsi 1 500 personnes, dont 500 élèves, ont eu la possibilité de visiter des fermes pédagogiques ainsi que la laiterie Saint-Père.

Charte « Bien-être animal et pâturage »

Un travail mené avec les ONG, les scientifiques et l'interprofession, a permis à nos laiteries d'élaborer **une charte de bien-être animal** pour les vaches laitières, les veaux et les animaux de renouvellement comprenant un volet de bien-être en bâtiment ainsi qu'un volet sur le pâturage. La laiterie a des relations de confiance avec les éleveurs et leur organisation de production depuis de nombreuses années. Cela a permis d'associer les éleveurs aux discussions avec les ONG pour élaborer la charte « BEA et pâturage ».

La charte rédigée en 2018 pour le pâturage et 2019 pour le bien être en bâtiment, a été progressivement appliquée par l'ensemble des éleveurs partenaires de la filière Lait et est **devenue obligatoire en 2023** pour tous les éleveurs engagés dans une collecte segmentée (pâturé- sans OGM, Bio, Bleu Blanc Cœur).

Afin de définir des objectifs réalistes et ambitieux nous avons diagnostiqué 100% des élevages laitiers en 2018. Actuellement, l'évaluation de la démarche est en cours de déploiement via un organisme tiers (ISO 34700).

Lait pâturé

La majorité des vaches des éleveurs partenaires de la filière Lait ont accès à des pâturages de qualité. Cependant, Agromousquetaires souhaite aller plus loin et **garantir un accès au pâturage et des pâtures de qualité à 100% des animaux laitiers** présents dans les exploitations des éleveurs partenaires.

Afin de définir les modalités d'accès au pâturage, les critères de qualité des pâtures et la nature de l'alimentation des vaches, la filière Lait d'Agromousquetaires a constitué en 2017 un groupe de travail composé de chercheurs et d'instituts techniques (INRA, IDELE), d'associations de protection animale (CIWF et Welfam) et d'ONG environnementales (WWF et Green Cross).

Les **principaux points de la charte concernant le pâturage** sont les suivants :

- 150 jours de pâturage minimum pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, située en Loire Atlantique, et de la Fruitière de Domessin, située en Savoie,
- Au moins 15 ares par animal, pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, et 10 ares par animal pour les exploitations partenaires de la Fruitière de Domessin.
- Accès au pâturage dans les mêmes conditions pour tous les bovins laitiers de plus de 8 mois présents sur l'exploitation,
- Accès permanent à l'eau,
- Accès libre au pâturage si les pâtures sont adjacentes à l'exploitation et si le pâturage est possible.

Pour son engagement en faveur du bien-être des vaches laitières, en garantissant notamment l'accès au pâturage, la laiterie Saint-Père a reçu en juin 2018 une **Mention d'Honneur au trophée des Vaches d'Or mis en place par CIWF** (*Compassion in World Farming*).

Concernant la charte, nous trouvons des avancées encourageantes :

- Sur le périmètre de la Fruitière de Domessin : 39 exploitations sur 65 sont engagées dans la démarche de la charte « BEA et pâturage » et ont par conséquent mis en place la pratique de pâturage (des vaches qui retournent à l'extérieur). Le retour des éleveurs est positif. Ces 39 exploitations représentent 21,5 millions de litres de lait.
- Sur le périmètre de la laiterie Saint-Père : 290 exploitations sur 315 sont engagées dans la démarche de la charte « BEA et pâturage », soit 92% des exploitations.
- Les éleveurs non engagés dans la démarche n'ont soit pas de volonté d'engagement, soit font face à une impossibilité structurelle pour permettre à leurs vaches l'accès à l'extérieur. Un travail est donc mené pour analyser et activer le cas échéant d'autres options afin d'atteindre l'objectif.

Bien-être en bâtiment

Le même travail a été mené sur les **conditions d'élevage des vaches laitières en bâtiment**, permettant à Agromousquetaires de s'engager notamment sur les points ambitieux suivants :

- Une place de couchage pour chaque animal,
- Un apport de litière obligatoire en cas d'absence de matelas ou tapis,
- Une prise en charge efficace de la douleur (anesthésie et/ou anti-inflammatoire, et/ou sédation) lors de l'ébourgeonnage et en cas d'écornage.

Tous les élevages sont visités par la laiterie Saint-Père et la Fruitière de Domessin. Les critères évalués sont :

Des obligations de résultats :

- L'état d'engraissement des vaches (éviter les animaux maigres),
- Leur locomotion (éviter les boiteries),
- La propreté des vaches et des veaux (éviter les animaux sales),
- Les blessures (éviter les lésions),
- La relation homme / animal, (éviter les fuites),
- La santé de la mamelle (éviter les mammites),
- Les dystocies (éviter les difficultés de vêlage),
- La réforme des vaches laitières (maîtriser les réformes).

Des obligations de moyens :

- L'arrêt de la stabulation entravée (éviter l'entrave),
- La place et le confort des animaux au repos, (assurer une place confortable par animal). En absence de matelas ou tapis, l'apport de litière est obligatoire,
- L'accessibilité (garantir l'accès à l'eau et l'alimentation),
- L'élevage des veaux, (garantir l'apport de colostrum et l'âge de mise en collectivité),
- L'enrichissement du milieu (garantie les équipements) avec installation de brosses, tétines sèches,
- Le suivi sanitaire du troupeau (garantir le suivi sanitaire),
- Sensibilisation sur la prise en charge de la douleur pour l'ébourgeonnage : 100% des partenaires ont suivi une sensibilisation et 25% déclarent avoir suivi une formation
- Écornage, il n'y a pas d'écornage sauf cas exceptionnel et dans les rares cas où l'écornage est pratiqué, l'anesthésie est obligatoire,
- Suivi du taux de mortalité pour réviser dans 2 ans.

Pendant la période de déploiement de 5 années, un élevage est chartable si tous les critères sont « à l'objectif » ou « en marge de progrès ».

Au terme du déploiement (31 décembre 2023), l'élevage est chartable :

- Si les objectifs de résultats sont atteints avec un maximum de 5 en « marge de progrès »,
- Et si tous les critères d'obligations de moyens sont à l'objectif à l'exception de l'ébourgeonnage qui peut être en « marge de progrès ».

Mesure de la performance

Les volumes de lait fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le groupe Les Mousquetaires est implanté représentent 75%.

Tous les élevages partenaires sont audités, au minimum tous les deux ans, sur leurs pratiques de bien-être animal et de pâturage, selon le référentiel coconstruit avec les ONGs, et scientifiques.

Ils sont menés par des techniciens formés et sur la base de standards externes reconnus. A partir de 2019, les partenaires ont 5 ans pour se mettre en conformité.

En 2023 :

- **87,5% de nos exploitations pratiquent le pâturage au-delà des 150 jours minimum**

Les 12,5% restants représentent les 47 exploitations ne pratiquant pas le pâturage et qu'il reste à accompagner pour atteindre les objectifs en 2026. Ils explorent l'option d'échanger des terrains avec les voisins, la mise en place de certains investissements ainsi que l'obtention d'autorisations administratives.

En ce qui concerne le bien-être en bâtiment, Agromousquetaires a pour ambition de ne **plus avoir de vache à l'attache d'ici 2025**. En 2023, seulement 0,7% des vaches sont encore en stabulation entravée une partie de l'année (exclusivement chez la laiterie Fruitière de Domessin). Un plan de progrès est engagé avec ces éleveurs dans le cadre de la charte pour changer ces pratiques.

Une grande majorité de bâtiment comporte un système de ventilation naturelle ou artificielle avec la mise en place de ventilateur depuis la canicule de 2003. Une majorité également d'éleveurs ont mis à disposition une brosse.

La pratique de l'ébourgeonnage a nettement évolué grâce à la vulgarisation des bonnes pratiques lors des audits. De plus, des formations organisées par des vétérinaires ont été mis en place pour sensibiliser les éleveurs à cette bonne pratique de jumeler anesthésie et analgésie. 5% des vaches sont exemptes d'ébourgeonnage.

Par ailleurs, 100% des vaches dont le lait sert à fabriquer les produits d'Agromousquetaires sont exemptes de caudectomie.

L'utilisation d'homéopathie se développe.

Les élevages chartés devront respecter les 14 obligations de moyens et de résultats.

Filières Achats externes

Filière Poulet de chair

Les approvisionnements en poulets de chair passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

Les **conditions d'élevage des poulets de chair** étant de plus en plus importantes pour les consommateurs, Intermarché a mis en place un groupe de travail fin 2017 se

composant d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché. Ce groupe de travail a pour vocation d'échanger sur les pratiques existantes ainsi que sur les axes d'amélioration et conditions nécessaires pour de meilleures pratiques.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre 2018 et 2023, donnant lieu à la rédaction d'un projet de plan de progrès 2025 sur le bien-être animal des poulets de chair. Dans un premier temps, ce plan de progrès concernerait les poulets entiers et les découpes de poulet vendus à la marque Volaé, soit la majorité des produits à base de poulet vendus par Intermarché.

Ce projet de plan de progrès portait sur les éléments les plus importants pour les ONG (génétique, densité, enrichissement du milieu, lumière naturelle, durée de transport, méthode d'étourdissement), tout en tenant compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, des contraintes économiques et techniques des éleveurs.

En septembre 2020, le Groupement Les Mousquetaires a décidé d'aligner le plan de progrès en cours de rédaction sur les critères du **Better Chicken Commitment**, un référentiel proposé par une trentaine d'ONG de protection animale européennes pour améliorer les conditions d'élevage des poulets de chair (densité réduite à 30kg/m² maximum, souches à croissance plus lente, mise à disposition de perchoirs et substrats de picage, lumière naturelle dans les bâtiments...).

Concrètement, les enseignes Intermarché et Netto se sont engagées sur les éléments suivants :

- **Tous les produits contenant au moins 50 % de viande de poulet**, commercialisés à marque propre, y compris marques propres 1er prix, tout rayon confondu, **répondront** au minimum à l'ensemble des **critères du Better Chicken Commitment, d'ici 2026**. Le Better Chicken Commitment prévoit notamment l'utilisation de races à croissance plus lente, la mise à disposition de perchoirs et substrats de picage, une densité réduite, de la lumière naturelle dans tous les bâtiments d'élevage, et un abattage sans cruauté.¹
- Au moins **20% des volumes** précités **proviendront d'élevages** garantissant aux animaux, en outre, un **accès au plein air ou à un jardin d'hiver, d'ici 2026**. Les enseignes se sont également engagées à mettre un terme à l'élevage en cage pour fin 2025.

Concernant les antibiotiques, seule la gamme Label Rouge est sans antibiotique.

Mesure de la performance

Les volumes de poulet commercialisés en France représentent 82% sur le total de tous les pays dans lesquels le groupe Les Mousquetaires est implanté. Sur tous les pays du Groupement, les volumes Label Rouge représentent 5,8%, et les volumes BIO, 1,5%.

En 2023, 100% des poulets du groupement sont élevés hors cage, quel que soit le pays d'origine du poulet.

En 2023, 19,61% des poulets de chair commercialisés par Intermarché et Netto en France, hors charcuterie et rayon traditionnel, détiennent le label AB ou Label Rouge. Ces labels exigent une densité d'élevage inférieure ou égale à 30kg/m² et des

¹ [European Chicken Commitment \(welfarecommitments.com\)](https://welfarecommitments.com)

souches à croissance intermédiaire ou lente (gain moyen quotidien inférieur à 55 grammes par jour).

Par ailleurs, 100% des poulets utilisés pour la fabrication de tous les produits contenant au moins 50% de viande de poulet commercialisés à nos marques propres y compris nos marques propres 1er prix, tout rayon confondu, sont étourdis avant abattage.

Parmi eux, 37,55% sont soumis à un étourdissement atmosphérique contrôlé à l'aide de gaz inertes ou de systèmes multiphasés, ou à un étourdissement électrique efficace sans inversion des animaux vivants.

Chicken Track – Novembre 2023

Critères de l'ECC*	Conformité en % des volumes achetés (01/01/2022 au 31/12/2022)	Conformité en % des volumes achetés (01/01/2022 au 31/12/2022)
Réglementation de l'Union européenne en matière de bien-être animal (Respect de la réglementation quel que soit le pays d'origine du poulet)	100%	99% *
Densité d'élevage (30 kg/m ² max et 1 détassage/lot max) Note : un reporting en densité moyenne pour l'ensemble des volumes n'est pas acceptable	15%	11%
Souches (Souches approuvées pour l'ECC : Hubbard Redbro, Hubbard Norfolk Black, JA757, JACY57, 787, 957 ou 987, Rambler Ranger, Ranger Classic et Ranger Gold, soit d'autres races qui répondent aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de la RSPCA)	15%	11%
Lumière (Lumière naturelle complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse)	24%	19%
Enrichissements (Au moins 2 mètres de perchoirs utilisables et 2 substrats à picorer / 1000 oiseaux)	15%	14%
Qualité de l'air (Respect des normes maximales définies à l'Annexe 2.3 de la directive poulets)	73%	58%
Etourdissement (Étourdissement par atmosphère contrôlée ou autre technique d'électroanesthésie efficace sans accrochage des poulets vivants)	23%	19%
Audits tierce partie ECC (Audits tierce partie garantissant le respect de toutes les exigences de l'ECC énoncées dans la lettre d'engagement initiale : https://welfarecommitments.com/letters/europe/fr/)	5%	5%

*Suite à l'enquête effectuée, nous allons mettre en place un plan d'action afin d'atteindre 100% de conformité pour ce critère.

Périmètre : France

L'approvisionnement en MDD représente 50.8 % des Volumes globaux pour l'année 2022. Respectivement, l'approvisionnement en Marque Nationale représente 49.2% des volumes globaux de l'année 2022.

Filière Poules pondeuses

Œufs coquille

Les approvisionnements en œufs de poules passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

En 2017, Intermarché et Netto se sont engagés sur l'**arrêt des œufs issus de l'élevage de poules en cages**. Les œufs à marque Volaé ne sont plus issus d'élevage en cage depuis fin 2020 (issus d'élevages alternatifs : sol, plein air, Label Rouge et bio). D'ici fin 2025, l'ensemble du rayon Œuf des enseignes Intermarché et Netto (marques Netto, Top Budget et marques nationales) ne sera plus issu d'élevage en cage.

Ovoproduits

En 2020, les enseignes Intermarché et Netto se sont également engagées à ne plus utiliser, d'ici 2025, d'œufs de poules élevées en cage dans l'élaboration de leurs produits à marques propres.

Dès 2023, les enseignes se sont également engagées à ne pas utiliser d'œufs de poules venant de filières de broyage.

Conditions d'élevage des poules au sol

Au-delà de la suppression progressive des cages, la Direction Qualité et Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto ont mis en place un groupe de travail fin 2017 se composant, comme pour le Poulet de chair, d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché et Netto. Ce groupe de travail avait pour objectif d'**améliorer les conditions d'élevage des poules au sol**.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis 2018 pour la rédaction d'un projet de plan de progrès jusqu'à fin 2025 sur le bien-être des poules pondeuses.

Les travaux portaient sur les éléments les plus importants pour les ONG : enrichissement du milieu (balles de pailles, blocs à picorer, bacs pour bains de poussière), densité, lumière naturelle, arrêt de l'épointage, nombre de nids et taille des groupes, tout en tenant compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, des contraintes économiques et techniques des éleveurs.

Ces travaux ont abouti à une première charte code 2+ qui a été partagée aux fournisseurs courant 2021. Une deuxième version de la charte, plus complète, sera soumise aux fournisseurs français pour signature courant 2024. L'objectif est de la décliner à l'ensemble des pays du Groupement dans un second temps. Cette charte prend en compte :

- La vie des poulettes ;
- La production d'œufs ;
- La réforme (transport + abattage).

Le Groupement fait aussi partie du groupe de travail AEBEA sur les poules pondeuses et participe activement aux discussions.

Mesure de la performance

En 2022 :

- 0% des poules pondeuses n'étaient pas soumises à l'épointage du bec. Des tests sont menés pour ne plus soumettre les poules pondeuses à l'épointage du bec. Certains tests ont démontré une surmortalité, du cannibalisme, des animaux blessés, et des oiseaux déplumés par leurs congénères. Plusieurs techniques existent dont certaines indolores comme l'infrarouge.
- 64,38% des poules pondeuses avaient accès à l'extérieur.
- 76% des œufs coquilles vendus par Intermarché et Netto à marque propre provenaient d'élevages hors cage, tous pays d'implantation du groupe confondus.
- 35% des ovoproduits vendus par Intermarché et Netto à marque propre provenaient d'élevages hors cage, tous pays d'implantation du groupe confondus.
- 100% des œufs coquilles provenaient d'élevage où les poussins mâles d'un jour ne sont pas tués.
- 100% des poules pondeuses sont étourdies avant abattage.

Egg Track – Juillet 2023

Volumes Hors cages

Géographie	Catégorie	Performance
France	Œufs coquille (MN+MDD)	74%
	Œufs coquille MN	68%
	Œufs coquille MDD	76%
	Ovoproduits MDD	39%
Belgique	Œufs coquille (MN+MDD)	100%
	Œufs coquille MN	100%
	Œufs coquille MDD	100%
	Ovoproduits MDD	100%
Pologne	Œufs coquille (MN+MDD)	56%
	Œufs coquille MN	97%
	Œufs coquille MDD	28%
	Ovoproduits MDD	Pas d'information (0%)
Portugal	Œufs coquille (MN+MDD)	90%
	Œufs coquille MN	11%
	Œufs coquille MDD	97%
	Ovoproduits MDD	Pas d'information (0%)
Europe (tous pays UE)	Œufs coquille (MN+MDD)	74%
	Œufs coquille MN	69%
	Œufs coquille MDD	76%
	Ovoproduits MDD	35%

Filières Canard, Dinde, Lapin

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché et Netto ont initié des travaux sur ces filières avec le groupe de travail constitué initialement pour les filières Poulet et Œuf, composé d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfam), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché et Netto.

Ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois par an depuis 2019 pour poser les bases de **plans de progrès portant sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des canards, dindes et lapins** utilisés pour fabriquer les produits vendus aux marques d'Intermarché et Netto.

Ces plans de progrès comprendront des engagements concernant la claustration, les mutilations (épointage, débecquage, dégriffage), la densité d'élevage, l'enrichissement du milieu de vie des animaux (substrats de picage, bacs pour bains de poussière, matériaux à ronger, apport de fibres, plateformes...), la durée de transport et les méthodes d'abattage. Ils sont en cours de finalisation.

Par ailleurs, 100% des dindes, canards et lapins utilisés pour la fabrication de tous les produits contenant au moins 50 % de ces viandes commercialisés à nos marques propres y compris nos marques propres 1er prix, tout rayon confondu, sont étourdis avant abattage.

Filières Poulet de chair, Poules Pondeuses, Canard, Dinde, Lapin

95,96% des animaux de ces 5 filières confondues sont transportés dans le délai maximum spécifié : moins de 4 heures.

Filière Mer (aquaculture)

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto se sont engagés dans la prise en compte des enjeux liés au bien-être des animaux issus de l'aquaculture.

Les travaux ont été lancés en 2018 pour **la crevette et le saumon**, en complément d'une démarche d'analyses des risques en termes de durabilité (enjeu environnementaux, sociaux et sociétaux). Pour chacune des espèces de crevette et de saumon nous avons réalisé :

- Une étude bibliographique pour préciser les enjeux en matière de développement durable, notamment le bien-être animal ;
- Une enquête sur la traçabilité des chaînes d'approvisionnement des fournisseurs.

Par l'intermédiaire de **chartes achats responsables** à destination de ses fournisseurs, le Groupement Les Mousquetaires souhaite améliorer le bien-être des espèces pêchées et élevées. Concernant l'aquaculture, le Groupement Les Mousquetaires appelle ses fournisseurs de saumons, de truites et de crevettes à respecter des engagements pour mieux maîtriser le bien-être des animaux : réduction des densités en bassins ou en cages, manutention limitée des animaux, attention portée aux animaux pendant leur transport et la mise à mort, formation du personnel aux enjeux du bien-être animal. Pour le saumon et la truite spécifiquement : réduction de la durée du jeûne, favoriser l'enrichissement en bassins et en cages, utilisation de méthodes de mise à mort minimisant le stress des poissons.

Parmi ces méthodes de mise à mort, les chartes saumon et truite demandent aux fournisseurs d'avoir recourt à des méthodes d'étourdissement et de mise à mort humainement acceptables, en privilégiant les méthodes d'étourdissement électrique ou par percussion.

Pour le saumon, les fournisseurs ont interdiction d'avoir recourt aux méthodes d'étourdissement suivantes : saignée sans étourdissement, asphyxie, « Ice slury » (Coulis de glace), immersion en eau saturée en CO₂, percussion crânienne manuelle, percussion crânienne automatique, bac électrique à sec, tige électrique à sec, tige électrode immergée.

Les chartes saumon et truite demandent aussi aux fournisseurs de favoriser la mise en place de plusieurs types d'enrichissements dans les bassins et les cages à partir du stade de pré-grossissement.

Pour le saumon, la truite et la crevette, le Groupement s'engage à ce que les antibiotiques ne soient utilisés qu'en dernier recours pour le traitement des animaux. Les antibiotiques ne doivent en aucun cas être utilisés en préventif à des fins d'amélioration des performances. Les quantités utilisées doivent être en conformité avec la réglementation européenne.

Pour la crevette uniquement, les fournisseurs sont encouragés à mettre en place des démarches de recherche et développement pour la réduction des pratiques d'épédonculation, avec pour objectif à terme de bannir cette pratique.

Pour le transport, saumons, truites et crevettes sont capturés puis mis à mort aussi rapidement que possible, pour éviter un temps de transport trop important. Les crevettes ne sont transportées que quelques minutes.

Mesure de performance :

Les volumes de saumon vendus en France représentent 97% sur le total de tous les pays dans lesquels le groupe Les Mousquetaires est implanté. Les volumes BIO (saumon BIO originaire d'Irlande (TraceOne et Pôle Mer) ne représentent qu'1% de la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupement.

Seuls ces 1% du saumon d'élevage dans la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupement sont élevés à des densités de peuplement plus faibles (10 kg/m³ ou moins).

100% du saumon d'élevage dans la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupement est étourdi par percussion ou électrocution ou est étourdi avant l'abattage par percussion ou électrocution efficace suivie d'une méthode de mise à mort avant la reprise de conscience.

Sujets transverses relatifs au bien-être animal

Produits provenant d'animaux modifiés génétiquement

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires interdisent l'utilisation et la commercialisation de produits provenant d'animaux qui ont, ou dont les ascendants ont, été clonés ou modifiés génétiquement.

Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto à leurs marques.

Substances favorisant la croissance

Conformément à la réglementation européenne en la matière, la Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires interdisent l'utilisation d'hormones et autres facteurs de croissance.

Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto à leurs marques.

Utilisation prophylactique d'antibiotiques

Le Groupe Les Mousquetaires interdit l'utilisation prophylactique d'antibiotiques pour toutes les espèces animales. L'interdiction de l'utilisation métaphylactique d'antibiotiques est de rigueur pour toutes les espèces animales, hormis pour les espèces de la filière Mer et les volailles hors gamme Label Rouge.

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires encourage une utilisation raisonnée des antibiotiques, en limitant leur usage au strict nécessaire.

La réduction de l'usage des antibiotiques sera engagée en lien avec les éleveurs partenaires dans le volet « Bien-être en élevage » des filières Bœuf, Porc, Lait et Lapin.

Intermarché a lancé en 2017 une gamme de charcuterie garantissant que les porcs ont été élevés sans traitement antibiotique.

Promotion des aliments d'origine végétale

Politique :

La production agricole, la fabrication de produits et le transport sont à l'origine de la majorité des gaz à effet de serre (GES) en France. Le Groupement Les Mousquetaires reconnaît la nécessité de réduire la dépendance à l'égard des aliments d'origine animale dans le cadre de sa politique de neutralité carbone. Nous calculons la part des ventes de viande et de produits laitiers dans la mesure où nous utilisons la méthodologie OEFSR pour le calcul de notre empreinte carbone des produits.

La politique du Groupement visant à réduire la dépendance à l'égard des denrées alimentaires d'origine animale s'applique en France et sur toutes les espèces.

Le Groupement développe ses propres filières végétales :

- Légumes Secs : 5 filières origine France et Bio FR (Lentilles vertes / blondes, pois chiches, pois cassés, haricots rouges)
- Blé : 3 filières : FR 100% / HVE / BIO : origine France à 100% depuis 2015, dont du HVE FR en contrat tripartite meunerie, avec 6 coopératives
- Blé HVE : 230 exploitations en contrats volumes et prix à 3 ans minimum en 2021 (+325% en 2 ans). L'objectif est de doubler la filière HVE d'ici 2025.
- Blé dur : 1 filière FR
- Légumes Frais
 - 6 filières frais Origines France : (Carotte, Céleri, Salade, Concombre, Betterave, Pomme de Terre)
 - 4 filières en légumes verts Origine France en contrat à 5 ans avec des Coopératives : (Carotte, Epinard, Haricot, Petits Pois)

La mise en œuvre de la politique est garantie par les équipes qualité, marketing et RSE, dans le cadre des processus classiques de développement des gammes et de leur mise en valeur auprès des consommateurs.

Engagement :

Les Mousquetaires incitent leurs clients à consommer des produits végétariens en proposant 27 références végétales en marques propres sur le périmètre France. Les 12 premières références ont été créées en 2017. 7 références supplémentaires ont été créées en 2018, 2 en 2019, 3 en 2021 et 3 en 2022. Les équipes travaillent sur l'élargissement de l'offre de produits végétaux pour faciliter la consommation de sources végétales de protéines ou de substituts aux produits carnés.

L'objectif à horizon 2030 est d'augmenter le nombre de références d'alternatives végétales en marques propres, en le faisant passer à 70 références, dont 40 dès 2025, avec une priorité donnée aux rayons frais laitier et frais non laitiers, et avec une double implantation en magasin à la fois dans le rayon conventionnel et dans le pôle végétal pour maximiser la visibilité par les clients.

Au global, Marques nationales et MDD confondues, 13% de l'assortiment des Laits et Crèmes UHT est végétal, 7% pour l'Ultra frais et un peu plus de 4% pour le Traiteur Libre-Service.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupement lutte contre le gaspillage alimentaire via le Plan Anti-gaspillage d'Intermarché Netto en 3 axes d'actions :

- Un axe dédié aux bases logistiques avec le retravail des processus pour prévenir la formation de stocks et optimiser le don aux associations ainsi que la recherche de nouveaux débouchés vers l'alimentation humaine.
- Un deuxième axe dédié aux points de vente avec le retravail des bonnes pratiques de commande, stockage, mise en rayon, tenue du rayon pour prévenir la formation d'invendus.
- Un dernier axe sur la sensibilisation des consommateurs avec l'intégration en cours sur les packings d'un encart antigaspi pour sensibiliser à la différence entre DDM/ DLC ainsi que des prises de parole régulières sur l'anti-gaspillage.

Nous effectuons également le suivi des dates limites de consommation en rayon, le stickage des dates courtes et entretenons un partenariat avec des prestataires pour animer la démarche et sensibiliser les clients.